



MINISTRE
DE LA SANTE,
*en charge de la prévention
et de la protection sociale généralisée*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 1 0 1 0 /MSP

Le Ministre

Papeete le 25 AVR. 2024



à

Monsieur le Président de l'Assemblée de Polynésie française

Objet : Réponse proposée à la question orale du chef de l'opposition sur la mise en œuvre de la réforme de la PSG

Monsieur le Président de l'Assemblée de Polynésie française,
Mesdames et Messieurs les représentants,
Monsieur le représentant cher Edouard Fritch,

Ia orana,

Je vous remercie pour cette question qui met en lumière les préoccupations mais aussi les engagements continus des politiques envers la réforme de la Protection Sociale Généralisée (PSG). La réforme est une priorité de notre gouvernement car elle touche directement le bien-être et la sécurité de tous les Polynésiens.

La réforme de la PSG n'a pas commencé en 2014 ; elle est de longue haleine et a débuté il y a plus de 25 ans. De nombreux gouvernements, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, et plusieurs présidents présents ici ont apporté leur pierre à l'édifice.

Cette année, nous avons décidé d'adopter une autre méthodologie — celle des petits pas. Pendant plus de 25 ans, nous avons eu des grands rendez-vous et des assises, et pourtant nous n'avons avancé que ponctuellement. La stratégie des petits pas, qui n'est pas celle des petits bras mais celle des petites mains, est en réalité une avancée au fur et à mesure des points que nous devons régler.

Comme vous l'avez dit, nous avons injecté beaucoup d'argent dans cette PSG et nous continuons d'en rajouter chaque année. La stratégie aujourd'hui est de permettre de garantir que l'outil de production ne soit pas le seul impacté par la réforme. Il est crucial de maintenir nos entreprises compétitives, de préserver le pouvoir d'achat de nos salariés et de continuer à protéger les plus vulnérables d'entre nous.

La réforme que nous vous proposons aujourd'hui est une réforme qui débutera par la novation du modèle d'affiliation à la cps.

Le système de la PSG est vieux de 30 ans, il pose des difficultés à tous nos administrés, génère des contentieux et des ruptures de droit incompréhensible aujourd'hui. Revoir l'affiliation aujourd'hui des personnes dans les différents régimes de protection sociale est crucial pour déterminer où sont réellement les recettes et les dépenses, comme vous l'aviez indiqué en d'autre temps sur la nécessité de mettre fin à la primauté du régime salarié sur tout autre régime. Pour autant nous irons plus loin dans cette réforme que nous vous proposerons cette année après large consultation des partenaires.

Nous allons par la suite poursuivre, durant l'année, la réforme des prestations dans un souci de justice, d'équité, et de prise en charge optimale de nos patients, de nos malades, et de nos retraités.

Le troisième point de la réforme de cette année portera sur le contrôle afin qu'il soit plus efficient et adapté, notamment en matière de contrôle médical, de lutte contre la fraude et de travail dissimulé. Mais cette réforme ne prendra pas qu'un an, soyons réaliste ! Pour autant, il ne faut pas rien faire. Sans prendre en compte les déficits cumulés, lors des six premiers mois de notre mandature, nous avons voué nos efforts à stabiliser les comptes sociaux pour permettre cette réforme avec un exercice aujourd'hui 2023 qui est excédentaire. Le vote du budget de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) est à l'équilibre et permettra sur l'année de faire les réformes nécessaires.

Comme vous l'avez indiqué, il vous a fallu quatre ans pour réaliser une réforme partielle des retraites. Vous savez donc combien l'implication dans ces reformes est nécessaire, longue, ardue et doit être réalisée avec tact et mesure. C'est dans cet esprit, mais avec urgence face à la situation, qu'un calendrier a été établi.

Un calendrier annuel resserré de mesures techniques et pragmatiques a été partagé le 31 janvier de cette année lors du Conseil des ministres délocalisé de Paea et ce devant le conseil municipal et le Haut-commissaire. Dès le 1^{er} février, les partenaires sociaux ont été invités à une réunion de travail dans laquelle a été arrêtés la méthodologie et le calendrier de rencontre de 2024 avec les partenaires tant salariaux que patronaux. Depuis lors, mensuellement nous les rencontrons avec les acteurs de la réforme. A ce jour, quatre ateliers ont déjà eu lieu et les premières mesures ont été inscrites dans le circuit administratif en début avril.

Afin de mieux vous informer, participe à ces ateliers, trois ministres clés, le ministre de l'Économie et des Finances (MEF), le ministre des Solidarités et de la Famille (MSF) et mon ministère (MSP) et le délégué à la protection sociale.

Ces ateliers incluent également la commission de l'Assemblée de la Polynésie française (APF), un représentant du président de l'APF, le Président du Conseil d'Administration de la CPS, le président du Comité Stratégique pour la Protection Sociale Universelle (CSPSU) ou son représentant, ainsi que l'ensemble des services et organismes en charge de la PSG.

Quatre ateliers ont déjà eu lieu et les premiers projets de textes finalisés ont été envoyés aux centrales patronales et syndicales aux fins de recueillir leurs observations et apports. Conformément à la méthodologie et au calendrier arrêtés au mois de janvier dernier, une rencontre est prévue d'ici 15 jours sur les premières mesures.

Enfin, concernant le CSPSU, bien qu'il ait été créé et qu'il soit composé d'un certain nombre de représentants de la société civile, il a été mis en place sans disposer de fonds, de personnalité juridique ni de moyens de fonctionnement. Dans le cadre d'une rationalisation des ressources, nous proposerons aujourd'hui aux partenaires sociaux, d'évoluer vers une chambre dédiée de protection sociale eu sein du CESEC. Ce rattachement lui permettrait de disposer de moyens techniques et humains.

Je vous assure que notre gouvernement est pleinement engagé dans ce processus de réforme. Nous sommes déterminés à conduire et à construire un système de protection sociale robuste, juste, équitable et durable, qui répondra aux besoins de tous les Polynésiens aujourd'hui et demain.

Je vous remercie de cette attention et de votre collaboration constructive.

Mauruuru roa



Le Ministre
de la santé,
en charge
de la prévention
et de la protection
sociale
généralisée

GOUVERNEMENT
★ ★
Polynésie française

Cédric MERCADAL